

Vivre un handicap dès l'enfance influence-t-il le bien-être professionnel une fois sur le marché du travail ?

Au travail, toutes les personnes handicapées peuvent être victimes de stigmatisation sous prétexte qu'elles représenteraient un fardeau ou seraient incompetentes. Mais celles dont le handicap remonte à l'enfance doivent affronter des défis particuliers lorsqu'elles font leur entrée sur le marché du travail.

Selon la théorie de la stigmatisation, ces dernières sont non seulement particulièrement vulnérables aux effets négatifs rémanents de la stigmatisation, la subissant depuis longtemps, sinon depuis toujours, mais leurs connaissances du monde du travail et des occasions d'emploi sont réduites et leur sentiment d'efficacité professionnelle est faible comparativement aux personnes dont le handicap est survenu à l'âge adulte. Les sentiments d'infériorité, les aspirations réduites, l'isolement social, et le déficit de rendement et d'aptitudes qui en résultent, perdurent et compromettent leurs résultats tout au long de leur vie.

Mais nous en savons peu sur la façon dont elles vivent véritablement l'expérience du monde du travail. En effet, dans la recherche portant sur le développement de carrière et le bien-être professionnel, les travailleurs handicapés demeurent un groupe peu étudié, et c'est encore davantage le cas pour ceux dont le handicap remonte à l'enfance.

La présente étude permet d'apporter un nouvel éclairage sur cette question. Elle vise à comprendre dans quelle mesure la perception de bien-être et de discrimination au travail varie, selon que le handicap remonte à l'enfance (de zéro à 17 ans) ou qu'il a débuté à l'âge adulte.

Nous avons examiné de façon plus approfondie l'impact de trois séries de variables susceptibles de diminuer ou d'augmenter le bien-être psychologique des personnes handicapées : l'âge des personnes interrogées (afin d'évaluer l'influence de la durée de leur exposition à des institutions discriminatoires et à des traitements inéquitables), le nombre de perturbations subies au cours de leurs études (p. ex., de longues interruptions dans leur scolarité, le fait de prendre moins de cours, de devoir quitter leur communauté pour pouvoir être scolarisés, de suivre des cours adaptés, etc.), et la disponibilité d'aménagements en milieu de travail.



À propos de ce document

Ce numéro d'*En évidence* résume l'article de M. E. Connor, A. M. Konrad, Y. Yang, E. S. W. Ng and A. J. Doherty, « The Vocational Well-Being of Workers with Childhood Onset of Disability: Life Satisfaction and Perceived Workplace Discrimination », *Journal of Vocational Behavior* 79 (2011), p. 681-698.

Les données ont été consultées et l'analyse a été effectuée au Centre de données de recherche de l'Université Western Ontario.

Il a été préparé par Sarah Fortin, coordonnatrice-transfert du savoir pour le Réseau canadien des Centres de données de recherche (RCCDR), une structure créée afin de donner aux chercheurs un meilleur accès aux micro-données détaillées de Statistiques Canada, d'élargir le bassin de chercheurs qualifiés en statistiques sociales et d'améliorer la communication entre les spécialistes en sciences sociales et les utilisateurs de la recherche.

Résultats

- Les travailleurs plus âgés dont le handicap a débuté à l'âge adulte retirent plus de satisfaction de la vie et déclarent subir moins de discrimination.
- Comparés à leurs homologues plus jeunes, les travailleurs plus âgés dont le handicap remonte à l'enfance ne déclarent pas être plus satisfaits de la vie, ni subir moins de discrimination au travail.
- Nos résultats viennent étayer l'hypothèse selon laquelle les perturbations dans le cours des études entraînent des conséquences négatives à long terme. En effet, elles sont associées à un sentiment accru d'être victime de discrimination ainsi qu'à une baisse de la satisfaction.
- Nos résultats semblent indiquer en outre que ce n'est pas le fait de vivre avec un handicap dès l'enfance lui-même qui réduit la satisfaction ressentie par ces travailleurs et accroît leur sentiment d'être victime de discrimination. Ce serait plutôt le fait d'avoir été exposé à des expériences éducatives et professionnelles inévitables au cours de l'enfance qui en serait la cause.
- Lorsque les perturbations scolaires sont prises en compte, on observe que les travailleurs dont le handicap a débuté dans l'enfance retirent plus de satisfaction de la vie et perçoivent moins de discrimination au travail que ceux dont le handicap a débuté à l'âge adulte.
- En ce qui concerne les personnes qui nécessitent des mesures d'adaptation en milieu de travail, on observe que le fait de recevoir un plus haut pourcentage de ces mesures se traduit chez les travailleurs dont le handicap a débuté dans l'enfance par une corrélation positive plus forte avec la satisfaction ressentie; la corrélation négative avec la discrimination perçue est aussi plus forte. Ces résultats indiquent que les mesures d'adaptation sont plus cruciales pour les travailleurs dont le handicap a débuté dans l'enfance.

Implications pour les milieux de travail, les politiques publiques et la recherche

- Nos conclusions mettent en lumière l'importance d'optimiser l'expérience scolaire et la formation professionnelle offerte aux enfants handicapés et de minimiser les perturbations de leur parcours éducatif, ceci afin de leur offrir les bases nécessaires pour que leur sentiment de satisfaction augmente au fur et à mesure qu'ils avancent en âge et dans leur parcours professionnel.
- Offrir des mesures d'adaptation en milieu de travail est essentiel pour permettre aux personnes handicapées, et à plus forte raison à celles dont le handicap a débuté dans l'enfance, de ressentir des sentiments de satisfaction et d'équité. Des partenariats entre écoles, employeurs et organismes communautaires devraient également être envisagés en vue d'améliorer les résultats des étudiants handicapés.
- Dans les recherches futures, les expériences de stigmatisation vécues dans l'enfance, les niveaux d'estime de soi et le sentiment d'efficacité professionnelle devraient être mesurés directement, afin d'évaluer à long terme leurs répercussions sur le sentiment de bien-être professionnel; ces mesures devraient, de préférence, être établies par des études longitudinales.
- Il est également recommandé de procéder à des recherches supplémentaires sur la valeur des programmes de transition de l'école au travail pour les personnes dont le handicap a débuté précocement.
- Le gouvernement fédéral et les provinces devraient chercher à coordonner leurs programmes de soutien au développement des jeunes handicapés et éviter de placer en concurrence les besoins en matière de ressources et de soutien des jeunes handicapés et ceux d'autres groupes, tels que les jeunes autochtones, les immigrants récents, les jeunes qui résident en régions rurales et les décrocheurs.

Un mot à propos de l'échantillon

Les données de cette étude proviennent des réponses à l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) menée par Statistique Canada en 2006. En tant qu'enquête post-censitaire, l'EPLA utilise le recensement national comme cadre d'échantillonnage. Un échantillon stratifié a été prélevé en fonction de l'âge, de la situation géographique, et des différentes limitations d'activités des personnes interrogées, dont les handicaps allaient de la déficience légère à l'incapacité grave. Les personnes sélectionnées ont été questionnées par téléphone au cours de la période s'étendant de la fin de 2006 au début de 2007.

L'EPLA a produit un échantillon total de 28 632 personnes handicapées. Les contrôles de la qualité des données ont montré qu'environ 21 p.100 des personnes interrogées ne remplissaient pas les critères de Statistique Canada pour être catégorisées comme personnes handicapées; dès lors, elles n'ont donc plus été considérées comme faisant partie de l'échantillon. Notre sujet d'intérêt étant la population active, les personnes de moins de 18 ans, de plus de 64 ans ou celles qui étaient définitivement à la retraite ont été exclues de l'échantillon. Ces paramètres ont réduit le nombre de répondants à 11 162. Dans certains cas, soit il a été impossible de déterminer quelle était leur activité professionnelle, soit ils n'étaient pas en mesure d'en exercer une, même avec d'éventuelles mesures d'aménagement de leur lieu de travail, ce qui a

Note: * = $P < 0,05$; ** = $P < 0,01$

Seules les relations significatives au niveau statistique sont montrées.